

**PLAN D'ACTION NATIONAL  
POUR L'IMPLICATION  
DES FEMMES TOGOLAISES  
DANS LA RESOLUTION DES  
CONFLITS ET LA CONSOLIDATION  
DE LA PAIX :  
STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE  
DES RESOLUTIONS 1325 ET 1820 DU  
CONSEIL DE SECURITE DES  
NATIONS UNIES**

## SOMMAIRE

<b>INTITULE</b>	<b>PAGE</b>
<b>Contexte et justification</b>	<b>2-3</b>
<b>Durée</b>	<b>3</b>
<b>Objectifs</b>	<b>3-4</b>
<b>Activités et stratégies de mise en œuvre</b>	<b>5-13</b>
<b>Résultats attendus et indicateurs</b>	<b>14</b>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<b>14</b>
<b>Bénéficiaires</b>	<b>14</b>
<b>Moyens</b>	<b>14-15</b>
<b>Mécanismes de mobilisations de ressources</b>	<b>15</b>
<b>Mécanismes d'exécution/suivi-évaluation</b>	<b>16</b>
<b>Révision</b>	<b>16</b>

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'histoire du Togo est caractérisée par des crises sociopolitiques et des situations récurrentes de violations graves des droits de l'homme à l'instar des pays qui se sont ouverts au processus démocratique.

Dans cette situation marquée par des violences de toutes sortes, les femmes ont été les premières victimes.

Il est apparu nécessaire, dans un tel contexte, de procéder à une appropriation de la relation femmes-paix et sécurité, de prendre les mesures pour un accès adéquat des femmes et des filles aux services sanitaires et humanitaires, de les protéger des violences sexuelles et sexistes, de leur fournir un soutien psycho-social et psychologique chaque fois que de besoin.

Il s'avère également indispensable de faire en sorte que les processus de réforme du secteur de la sécurité prennent en compte le genre de manière holistique (Forces de défense et de sécurité, parlementaires, structures nationales en charge de la justice, des droits de l'homme, de la promotion de la femme, etc.).

Dans le cadre de sa politique de maintien et de promotion de la paix, l'ONU a mis en œuvre des mesures visant à intégrer le genre dans les politiques nationales afin de réduire les inégalités qui touchent principalement les femmes. A cet égard, l'ONU a adopté, entre autres, les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008)<sup>1</sup> afin de protéger les femmes et les filles contre les violences notamment sexuelles, d'inclure le genre dans les politiques et programmes de développement, de renforcer la participation des femmes dans la reconstruction et le règlement pacifique des différends.

L'objectif visé, par ailleurs, est d'intégrer davantage les femmes aux processus politiques et à la prise des décisions. La création à cet effet de l'ONU Femme en est une manifestation tangible.

Ce souci de prise en compte du genre à travers les dispositions des résolutions 1325 et 1820, sus mentionnées, est aussi partagé par les autres institutions internationales notamment régionales et sous régionales. L'UA a adopté une Déclaration sur la parité du genre et la CEDEAO s'est dotée d'un Plan d'action régional pour la mise œuvre des résolutions 1325 et 1820.

Ces différentes initiatives ont fait l'objet d'une appropriation par diverses organisations féminines de la Société Civile et des Syndicats togolais qui s'impliquent dans le domaine de la promotion de la paix et de la sécurité en l'absence d'un cadre juridique approprié.

Ils se sont illustrés dans des actions de sensibilisation, d'information et de formation à l'endroit de la population en général, des leaders d'opinion, des médias, des autorités, des chefs de partis politiques, des religieux etc.

C'est l'exemple :

- des femmes syndicalistes dans leur sensibilisation ;
- des associations telles que : ECHOPPE, Alafia, Mokpokpo et GF2D, et des réseaux comme le Wildaf, le REPSFECO, le REFAMP qui ont mené des campagnes contre les violences faites aux femmes ;
- de « la Marche Mondiale des femmes du Togo » qui a mené une action de plaidoyer pour les droits humains fondamentaux spécifiquement les droits des femmes, en synergie avec les composantes de Wildaf ;
- des femmes des confessions religieuses qui ne sont pas du reste ; elles ont eu à tenir des conférences-débats, à faire des causeries, des campagnes de prière etc, et organisé une caravane pour la paix ;

---

<sup>1</sup> On note par ailleurs l'adoption des résolutions 1888 (2009) et 1889 (2009). La résolution 1888 a notamment proposé la nomination d'un Représentant spécial des Nations Unies sur les violences faites aux femmes. La résolution 1889, quant à elle, exhorte à l'adoption d'indicateurs pour mesurer le progrès vers la résolution des questions des femmes en matière de paix et de sécurité.

- de deux associations de femmes qui ont eu à représenter la société civile au dialogue inter-togolais qui a débouché sur la signature de l'accord politique global. Les femmes syndicalistes ont eu aussi à participer au dialogue social tripartite.

Dans le souci de voir leur engagement dans le processus de prévention, de gestion et de résolution des conflits par des moyens pacifiques porter des fruits, elles ont sollicité l'appui du Système des Nations Unies au Togo pour la mise en œuvre et l'application des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité. Ces résolutions donnent l'opportunité à toutes les organisations de femmes de disposer d'un cadre et d'un outil précieux leur permettant d'élaborer des plans d'action efficaces et d'atteindre ainsi les objectifs escomptés.

Pour y parvenir, l'Etat togolais, les organisations de femmes et les Syndicats, en collaboration avec le Système des Nations Unies au Togo ont élaboré un Plan d'action pour une promotion dynamique des résolutions 1325 et 1820.

## **II. DUREE**

Le Plan d'action national pour l'implication des femmes dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix : stratégies de mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies a une durée de cinq ans à compter de sa validation. Toutefois, une évaluation est envisagée à mi-parcours (après deux ans), une autre devant intervenir à la 5<sup>ème</sup> année avec un regard rétrospectif, évaluatif et critique du chemin parcouru.

Le Plan d'action peut être révisé ou renouvelé pour la même durée et suivant des modalités qui seront arrêtées à cet effet.

## **III. OBJECTIFS**

### **L'objectif général :**

Accroître la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions, spécialement dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits et la consolidation de la paix.

### **Les objectifs spécifiques**

#### **a) L'objectif à court terme (6 mois)**

L'objectif à court terme est :

- d'encourager des solutions efficaces et durables tournées vers la négociation pour régler durablement les conflits et les problèmes.

#### **b) Les objectifs à moyen terme (18 mois)**

Les objectifs à moyen terme sont les suivants :

- Amener tous les acteurs à s'approprier le Plan d'Action National pour la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 en concertation avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre ;
- Mener un plaidoyer auprès des autorités pour l'adoption du Plan d'action national et pour la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 en concertation avec les partenaires impliqués ;
- développer les valeurs et le savoir-faire des femmes en matière de culture de la paix, de promotion du dialogue et recherche du consensus dans la prise des décisions notamment politiques;

- mener un plaidoyer pour l'inclusion des femmes dans les missions de soutien à la paix ;
- valoriser les compétences des femmes en technique de négociation, de gestion pacifique des conflits, en modes et éthiques traditionnels de résolution des conflits ;
- inclure dans les politiques nationales des mesures spéciales pour accroître les capacités des femmes à servir la cause de la prévention des conflits et de la promotion de la culture de la paix en les associant à l'élaboration de ces politiques.

**c) Les objectifs à long terme (entre 18 mois et 5 ans)**

Les objectifs à long terme sont les suivants :

- soutenir et contribuer au programme de réforme du secteur de la sécurité au Togo ainsi qu'à la réduction de la circulation des armes légères ;
- étudier les causes des violences récentes et inhérentes au système politique national ; mener des études sur les pratiques et traditions locales de règlement des différends et de promotion de la tolérance.

#### IV. ACTIVITES ET STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

Axes	Stratégies/ Mécanismes	Bénéficiaires/ Groupes cibles	Période/Durée	Indicateur/Mécanisme de suivi	Organes d'exécution
Commémoration de toute journée portant sur le genre et sur les violences faites au genre	Toute population	A partir de 2012	Rapport d'activité, rapport des media publiés	Organisations féminines	Partenaires au développement
	-Organisation de réunions de sensibilisation	Associations, écoles, universités, groupes confessionnels, centres d'apprentissage et de formation professionnelle, tous les corps habillés	Décembre 2012	Rapport d'activité et Rapport des media publiés	Partenaires au développement
	-Traduction des résolutions 1325 et 1820 en français facile et en langues nationales	Associations, écoles, universités	Décembre 2012	Documents traduits en langues locales et édités	Partenaires au développement
	-Confection de boîtes à images, et réalisation de sketches, théâtres de rue	Associations, écoles, universités	Mars Avril 2012	Documents édités Supports audio photo et vidéo réalisés	Partenaires au développement
	-Rencontres ou ateliers d'échanges entre la société civile et tout acteur impliqué dans la promotion des résolutions 1325et 1820	Réseau de femmes	Juin 2012	Rapport d'activité, Rapport des media publiés	Partenaires au développement
	Appui institutionnel aux groupements	Les corps habillés féminins	Septembre 2012	Réseau des femmes des institutions de	Gouvernement, Partenaires au

	de féminins des corps habillés			forces armées de police et de gendarmerie officiellement lancé  Rapport d'activité, rapport média publiés	développement
	-Edition d'un Livret et de bulletins d'information sur les femmes, la sécurité et la paix	Réseau de femmes	Juillet 2012	Documents publiés	Partenaires au développement
	-Réalisation d'émissions radio et télévisées (programmes audio visuels de proximité)	Populations concernées	6 mois Février- juillet 2012	Rapport des media Enregistrements émissions réalisées	Associations de femmes Réseau de femmes et media partenaires
	-Organisation de journées portes ouvertes sur les résolutions 1325 et 1820	Populations concernées	2013-2015	Rapport d'activité Rapport des media publiés	Organisations féminines

	<p>Mise en place d'un centre de documentation et de recherche sur les femmes, la paix et la sécurité et création de bases de données sur la contribution des femmes aux initiatives de paix, de sécurité avec un répertoire (renouvelable tous les 6 mois) de compétences de femmes expertes en la matière</p>	<p>Populations concernées</p>	<p>A partir de février 2012</p>	<p>Publications réalisées et documents disponibles</p> <p>Utilisation importante du centre</p> <p>Rapports d'études</p> <p>Et revues publiés</p> <p>Répertoire de compétence des femmes expertes disponible pour le gouvernement</p>	<p>Partenaires au développement, Gouvernement et Réseau des femmes</p>
	<p>Initier des partenariats avec des media publics et privés pour la campagne</p>	<p>Toute la population</p> <p>Les media publics et privés</p>	<p>Janvier 2012</p>	<p>Contrat de partenariat établi</p>	<p>Réseau de femmes et les media nationaux</p>

Axes	Stratégies/ Mécanismes	Bénéficiaires/ Groupes cibles	Période/Durée	Indicateur/Mécanisme de suivi	Organes d'exécution
------	---------------------------	----------------------------------	---------------	-------------------------------	---------------------

<p align="center"><b>2. PROMOUVOIR ET CONTRIBUER A LA POLITIQUE NATIONALE SUR LES RESOLUTIONS 1325 ET 1820</b></p>	Mise sur pied au niveau des OSC de lobbys pour suivre et veiller au respect des engagements pris par le gouvernement dans le cadre de l'appropriation de la résolution 1325 et 1820	Réseau de femmes	Janvier 2012	Comptes rendus de réunions	Réseau de femmes
	-Mémorandum aux autorités sur leur responsabilité dans la mise en œuvre de résolution 1325 et 1820 au plan national	Toutes populations	Juin 2012	Rapports media publiés	Parlement Gouvernement et Réseau des femmes
	-Rencontres avec les ministères impliqués dans les activités relatives à la résolution 1325 et 1820	Réseau de femmes	Août 2012	Rapports d'activité publiés Compte rendu de réunions produit	Gouvernement et Réseau de femmes
	-Création d'un comité d'exécution des activités relatives aux résolutions 1325 et 1820 composés des représentants de tous les acteurs impliqués.	Associations des femmes, populations concernées gouvernement	Septembre 2012	Rapport d'activité produit  Comité opérationnel	Gouvernement et Réseau des femmes
	-Mise en œuvre des politiques de protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles et violences basées sur le genre	Toutes populations	Janvier 2012	Rapport d'activité Rapport des média publiés	Partenaires au développement, gouvernement et Réseau des femmes

	<p>-Renforcer les capacités des juges, auxiliaires juridiques (avocats, etc.) en matière de prévention, poursuite et répression des actes de violences sexuelles et les violences basées sur le genre</p>	<p>Juges, avocats, agents de la police judiciaire</p>	<p>Mai 2012</p>	<p>Rapport d'activité et Rapports des media publiés</p> <p>Taux de répression des actes de violence sexuelle et violence basée sur le genre élevé</p>	<p>Partenaires au développement, Gouvernement et Réseau des femmes, parlement</p>
	<p>Rencontres ou ateliers d'échanges entre la société civile et tout acteur impliqué dans la promotion des résolutions 1325 et 1820 pour l'harmonisation des législations nationales avec les lois internationales</p>	<p>Réseau de femmes Parlementaires</p>	<p>Janvier 2012</p>	<p>Rapport d'activité publié</p> <p>Rapport des media publié</p> <p>Révision des lois nationales</p>	<p>Partenaires au développement, Gouvernement et Réseau des femmes Parlementaires</p>

Axes	Stratégies/ Mécanismes	Bénéficiaires/ Groupes cibles	Période/Durée	Indicateur/Mécani sme de suivi	Organes d'exécution
<p style="text-align: center;"><b>3. PROMOUVOIR LA CULTURE DE LA PAIX</b></p>	Organisation d'activités sportives et culturelles et récréatives	Jeunes et adolescents des établissements scolaires publics	2012-2015	Rapport d'activité publié Rapport media publié	Partenaires au développement, Associations, Réseau de femmes, et Gouvernement
	-Mise sur pied de Clubs de jeunes éducateurs	Tout jeune et adolescent, centres d'apprentissage et de formation professionnelle	2012-2015	Nombres de clubs installés Rapport d'activité des clubs publié	Idem
	Organisation d'ateliers d'auto-évaluation des comités en charge de la mise en œuvre des projets relatifs à la 1325 et la 1820	Réseau des femmes et gouvernement	2011-2015	Rapport d'activité publié Rapport media publié	Idem
	-Elaboration des curricula de formation sur la culture de la paix, la prévention, la gestion et la résolution des conflits conformément aux résolutions 1325 et 1820	Jeunes et adolescents des établissements scolaires publics, corps habillés	2011-2012	Guides de formation disponibles	Idem

	-Formation des femmes médiatrices pour la paix et la sécurité	Toutes populations	2011-2014	Nombre de femmes formées et opérationnelles Rapport d'activité publié Rapport media publié	Idem
	-Confection de manuels d'instruction civique et droits humains	Tous les délégués d'enseignement	5 ans renouvelables	Manuels d'instruction civique disponible	Idem
	-Confection de timbres, cartes postales, T-shirts et pagnes sur les résolutions 1325 et 1820	Toutes populations	5 ans renouvelables	Timbres, cartes postales, T-shirts et pagnes disponibles	Idem
	-Réalisation des émissions périodiques sur la culture de la paix	Toutes populations	6 mois (mai à octobre 2012)	Rapport des media Enregistrements audio et vidéo produits	Idem

Axes	Stratégies/ Mécanismes	Bénéficiaires/ Groupes cibles	Période/Durée	Indicateur/Mécanisme de suivi	Organes d'exécution
<p style="text-align: center;"><b>4. INTEGRER LES QUESTIONS DU GENRE DANS LA PRISE DE DECISIONS</b></p>	<p>-Elaboration d'un curriculum de formation sur la 1325 et la 1820</p>	<p>Ministères impliqués dans la mise en œuvre d'activités relatives aux résolutions 1325 et 1820</p>	<p>2011-2013</p>	<p>Guides de formation édités</p>	<p>Partenaires au développement, Associations, Réseau de femmes, et Gouvernement</p>
	<p>-Mise sur pied au niveau des OSC de lobbies pour suivre et veiller au respect des engagements pris pour davantage d'intégration des femmes dans les infrastructures de la paix</p>	<p>Toutes les femmes togolaises</p>	<p>2011-2015</p>	<p>Nombre croissant de femmes dans les infrastructures de la paix et toutes les institutions du gouvernement et de l'administration publique</p>	<p>Idem</p>
	<p>- Accroissement par système de quota de la représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions : dans la CVJR, la CPDC et toutes les institutions togolaises œuvrant pour la paix, notamment les centres de formation au maintien de la paix</p>	<p>Toutes les femmes togolaises</p>	<p>A partir de 2011</p>	<p>Nombre croissant de femmes dans les opérations de maintien de la paix et dans les groupes de négociation d'accord de paix et les institutions œuvrant pour la paix et la réconciliation</p>	<p>Idem</p>

	Campagne médiatique de sensibilisation pour encourager la pleine participation consciente des femmes aux processus électoraux, à la gestion de la vie publique et à la prise des décisions	Toutes les femmes togolaises	A partir de Mars 2012	Nombre de femmes sensibilisées et impliquées, Taux de participation des femmes dans la vie publique élevé, nombre croissant de femmes au gouvernement, au conseil constitutionnel et au parlement	Réseau de femmes Media partenaires
	Création d'un comité OSC/ ministère de tutelle pour le suivi et l'évaluation des projets identifiés dans la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820	Gouvernement et réseau des femmes	Septembre 2011	Comité mis en place et opérationnel  Rapport de l'auto - évaluation publié	Partenaires au développement, Associations, Réseau de femmes, et Gouvernement

## **V. RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS**

### **a) Résultats attendus à court terme**

- Le comité d'action représentatif de tous les acteurs identifiés dans le présent Plan et chargé de la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 est opérationnel ;
- Le comité de suivi OSC/ministère de tutelle est mis en place et doté de moyens et structures d'exécution.

### **b) Résultats attendus à moyen terme**

- Des femmes sont formées en techniques de prévention, de gestion et de résolution pacifique des conflits ;

### **c) Résultats attendus à long terme**

- Les femmes togolaises sont des acteurs incontournables dans la prise de décisions en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits au Togo.

## **VI. LES INDICATEURS DE SUIVI**

- Réunions périodiques du comité de suivi ;
- Revues à mi-parcours des activités ;
- Rapport d'exécution ou de mise en œuvre.

## **VII. LES BENEFICIAIRES**

- ▶ Les associations de femmes représentatives de la société civile qui militent pour la cause des femmes ;
- ▶ Les femmes en général et les familles en particulier ;
- ▶ Les hommes dans tous les secteurs d'activités (Forces de défense et de sécurité, santé, enseignement, administration, etc.)
- ▶ Les femmes leaders d'association et les hommes ;
- ▶ Les enfants, filles et garçons, dans les cellules familiales et les structures éducationnelles ;
- ▶ Les femmes dans les milieux urbains et ruraux, mais aussi les hommes.

## **VIII. LES MOYENS**

La mise en œuvre de ce plan d'action national nécessite les ressources humaines, les moyens techniques et financiers. Pour la mobilisation de ces ressources, il faudra s'appuyer sur un certain nombre d'acteurs de la scène aussi bien nationale qu'internationale.

A cet effet, il sera établi un cadre des ressources pour la mise en œuvre des activités découlant du présent Plan d'action.

Des lobbies seront faits auprès des partenaires ci après :

- ▶ les partenaires potentiellement concernés :
  - les institutions du Système des Nations Unies :
    - ONU-FEMME
    - UNREC
    - HCDH
    - UNFPA
    - PNUD
    - UNICEF
    - UNESCO
    - Banque Mondiale (BM)
    - Fonds Monétaire International (FMI) etc.
  - les organisations régionales et sous régionales :
    - Union Africaine
    - CEDEAO
    - UEMOA etc.
  - les organisations internationales non-gouvernementales :
    - OXFAM GB
    - WILDAF
    - Plan international
- ▶ le Gouvernement par le canal des ministères potentiellement concernés :
  - le ministère des droits de l'homme et de la démocratie
  - le ministère de la promotion de la femme
  - le ministère de la sécurité
  - le ministère de la défense et des anciens combattants
  - le ministère de la justice
  - le ministère des finances
  - le ministère des affaires étrangères et de la coopération
  - le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
  - le ministère de la communication et de la formation civique
  - le ministère de l'enseignement primaire et secondaire
  - le ministère de la fonction publique et de la réforme administrative
  - le ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale
- ▶ les organisations de la société civile telles que les associations de femmes et réseaux des femmes ;

## **IX. MECANISME DE MOBILISATION DES RESSOURCES**

Un comité d'experts composé des représentants des organisations féminines, du gouvernement et des partenaires au développement devra être constitué pour étudier la stratégie de mobilisation des ressources. L'affectation des ressources dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 au plan national devra être négocié et élaboré par ce groupe d'experts et après sensibilisation et consultation de tous les acteurs potentiellement concernés.

## **X. MECANISMES D'EXECUTION / SUIVI-EVALUATION**

Il pourra être mis sur pied selon les besoins deux mécanismes distincts : l'un en charge de l'exécution des actions, l'autre en charge du suivi d'évaluation des activités exécutées.

Il importe en conséquence pour des besoins de suivi de mettre sur pied, auprès du Ministère qui sera désigné à cet effet, un comité permanent et autonome d'exécution chargé de l'exécution des activités selon le plan arrêté et qui devra établir une communication permanente et des échanges réguliers entre les bénéficiaires et les partenaires.

Le second comité qui sera constitué de femmes leaders des organisations de la société civile, des représentants du ministère de tutelle et des partenaires au développement s'occupera du suivi et l'évaluation des activités avec consultation de tous les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du plan d'action.

## **XI. REVISION DU PLAN D'ACTION**

Le présent plan d'action est susceptible de révision, le cas échéant.